

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Out compris les divers droits a fin l'ind d'or
nous que le p'egout ne peu retien d'ins grand
partie a Carico de leur p'aveils, n'ayant aucun fond
Public. En fait cette partie p'aveils qui lui procure
toujours la plus d'occupation
patet & redpoc*

Pr. le Régent de Froideville

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Froideville*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de Froideville*

d. District *D Scholaut*

e. Canton *Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

un quar d'heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *3 Maisons*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

les deux Fruilliere, et la Fruilliere sous le nom d'hameaux

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *pour le plus quar d'heure*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *tous de Froideville*

3

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Montherend quar Dhocuz*
Cugi une heure Broteryni une heure Bolens demi lieue

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?
la lecture l'écriture le Catéchisme
la musique & la Religion

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?
toute l'année
en hiver le matin 3 heures le soir 2 heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?
un Testament un Catéchisme
un Psautier

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?
tous bien qu'on peut

9°. Durée de l'école chaque jour?
Cinq heures

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?
non

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
la ville de Sauranne
& de quelle manière?
appel au bannissement par le ministre.

b. D'où est-il?
de Salomon

c. Son nom
Jean Pierre Hatal

(3)

d. Son âge.
cinquante ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?
trois fils & une fille

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?
31 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?
Régent à Paudex
point

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?
secrétaire Primaire

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
90 en hiver

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, } *soit garçons ou filles. moitié garçons*
presque point

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.
un Pré d'environ six arpens.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?
le dit Pré

b. Quelle en est la valeur?
Six cent florins.

c. Source des revenus.
la Commune

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
non

15°. Bâtiment de l'école.
la maison de la Commune

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
presque neuf

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
non

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
non

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.
la Commune

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *argent 22 francs, Seigle quatre sacs, plus deux sacs Seigle, un sac d'avoine cinq Charbon de bois*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de la Commune & deux quintons payables par l'enfant

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *point*
 - c. Fondations? *point*
 - d. Caisses communales? *point*
 - e. Biens d'église? *point*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*
 - g. De biens-fonds? *point*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Notte sur l'article 12. où la grande quantité d'enfant, ou pris la Nation
démontre un Supplément pour l'hiver qui seroit déjà établi. La Commune en avertit
Recevez Citoyen Ministre les vœux bien sincères qu'un
vrai Patriote fait au Ciel pour votre conservation & pour
celle qui en votre nom seront chargés de l'éducation
de la jeunesse, afin que les uns & les autres, ayant les yeux illuminés, marchent en
pleine liberté dans la belle carrière que nous avons embrassée, & que l'Etat
soit toujours & tout sage affermi & conserve la République Helvétique
jusqu'à nos jours les plus reculés. Salut & respect. Froideville le 12
1799*

Abel Legeant

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Asens

Village

Une Commune

Asens est la Commune et la Paroisse.

Agence dudit Asens.

de Challeus.

Du Leman.

Il n'y en a point

Quarante.